

## Séance du 24 avril 2017

**Présents :** M. D.DRAUX, Bourgmestre ff.-Président  
MM. B.SIRAULT, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, Echevins.  
MM. Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONI, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, I.DUPONT, F.DESPRETEZ, R.WASELYNCK, B.GALLEZ, E.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE, Conseillers Communaux.  
M. Ph.WILPUTTE, Directeur Général.

M.le Bourgmestre ff. ouvre la séance. Il demande d'excuser les absences de M.Ph.DEBAISIEUX & de Mme S.VANOVERSCHELDE.

Il ajoute que Mme C.FONCK ainsi que MM.A.CEUTERICK & M.DISABATO rejoindront l'Assemblée en cours de séance.

### **SCRL Parc d'Aventures Scientifiques – Assemblée Générale Ordinaire - Nomination de deux représentants permanents**

La SCRL Parc d'Aventures Scientifiques convie ses associés à l'Assemblée Générale qu'elle tiendra le lundi 24 avril 2017, à 18 h 30, dans la salle de réunion du bâtiment administratif, 3, rue de Mons, à 7080 FRAMERIES.

#### **Ordre du jour :**

1. Examen et approbation des comptes et bilan 2016.
2. Rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Démissions et nominations statutaires
5. Présentation du rapport d'activités 2016.
6. Divers.

Par son courrier du 03 avril 2017, la SCRL Pass signale que les mandats du Conseil d'Administration arriveront à leur terme.

En application de l'Article 19 des Statuts du Pass, celui-ci informe l'Administration qu'il y a lieu de procéder à la nomination de deux représentants permanents au cours de l'Assemblée.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**D.DRAUX, B.SIRAULT, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Gh.STIEVENART, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONI, V.RUSSO, J-M.DUPONT, I.DUPONT, F.DESPRETZ, B.GALLEZ, R.WASELYNCK, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE**

décide :

**Article 1<sup>er</sup> :**

- d'approuver tous les points mis à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de la SCRL Parc d'Aventures Scientifiques de FRAMERIES du 24 avril 2017, à savoir :
  1. L'examen et l'approbation des comptes et bilan 2016.
  2. Le rapport du Commissaire aux Comptes.
  3. La décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
  4. Les démissions et nominations statutaires.
  5. La présentation du rapport d'activités 2016.
  6. Divers.

**Article 2 :**

- en application de l'Article 19 des Statuts du Pass, de procéder à la nomination de deux représentants permanents, à savoir :
  - MM.J-M.DUPONT & Ph.DEBAISIEUX, Conseillers Communaux

**Article 3 :**

- de transmettre la présente délibération à la SCRL Parc d'Aventures Scientifiques de FRAMERIES.

La délibération requise est adoptée.

**Intercommunale IMIO – Assemblées Générales Ordinaire & Extraordinaire**

Par son courrier du 29 mars dernier, l'Intercommunale IMIO convie ses associés aux Assemblées Générales Ordinaire & Extraordinaire qui se tiendront le jeudi 1<sup>er</sup> juin 2017, respectivement à 18 et 19 heures, à l'Hôtel Charleroi Airport, 115, Chaussée de Courcelles, à 6041 GOSSELIES.

**Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, à 18 h 00 :**

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Présentation du rapport du Collège des Contrôleurs aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes 2016.
4. Décharge aux Administrateurs.
5. Décharge aux Membres du Collège des Contrôleurs aux Comptes.
6. Désignation d'un Administrateur.

**Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire, à 19 h 00 :**

1. Modification des statuts de l'Intercommunale.

Monsieur le Bourgmestre f.f. demande s'il y a des remarques sur ce point. Aucun des membres ne formule de remarque.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**D.DRAUX, B.SIRAULT, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Gh.STIEVENART, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, I.DUPONT, F.DESPRETZ, B.GALLEZ, R.WASELYNCK, E.M.HAMOUMI, Cl.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE**

décide :

Assemblée Générale Ordinaire :

d'approuver :

- ✓ la présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration
- ✓ la présentation du rapport du Collège des Contrôleurs aux Comptes
- ✓ la présentation et l'approbation des comptes 2016
- ✓ la décharge aux Administrateurs
- ✓ la décharge aux Membres du Collège des Contrôleurs aux Comptes

de désigner :

- ✓ un Administrateur.

Assemblée Générale Extraordinaire :

- ✓ de charger ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté telle qu'exprimée dans l'Article 19 des statuts de l'Intercommunale IMIO
- ✓ de charger le Collège Communal de veiller à l'exécution de la présente décision.
- ✓ de transmettre la délibération à l'Intercommunale IMIO.

Les délibérations requises sont adoptées.

**Personnel Communal Administratif - Troisième prolongation de la réserve de recrutement au grade de Chef de Bureau Administratif de niveau A1**

Le Conseil Communal, réuni en séances des 28/04/2014, 26/10/2015 et 25/01/2016, nommait trois agents au grade de chef de bureau

administratif de niveau A1, et versait le lauréat, qui a réussi les épreuves mais qui n'a pas été désigné, dans une réserve de recrutement dont la durée de validité était d'un an, renouvelée d'une année par décision du Conseil Communal.

Conformément aux dispositions de l'Article 23 du Statut Administratif local, il convient de prolonger la réserve de recrutement pour une troisième période d'un an.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**D.DRAUX, B.SIRAULT, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Gh.STIEVENART, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, I.DUPONT, F.DESPRETZ, B.GALLEZ, R.WASELYNCK, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE**

décide :

- Art. 1 : de prolonger, à la date du 01<sup>er</sup> mai 2017, la réserve de recrutement au grade de Chef de Bureau Administratif de niveau A1 pour une troisième période d'un an.
- Art. 2 : d'y maintenir le lauréat non nommé.
- Art. 3 : Au terme de la validité de cette réserve, le lauréat non nommé, contractuel au sein de l'Administration, sera d'office (sans devoir repasser d'examen) repris au sein de la nouvelle réserve de recrutement réalisée pour le même grade, suite à un nouvel appel public décidé par le Conseil Communal.

La délibération requise est adoptée.

### **Personnel Communal Ouvrier - Décision de principe de la promotion de 2 Brigadiers de niveau C1 dans le secteur «Bâtiments/Voiries»**

Dans le cadre du système de pension mixte, élaboré lors de la dernière réforme des pensions qui pourrait être applicable dès 2017, et afin de ne pas pénaliser les agents communaux concernés par cette première année de réforme (dans le cas où un effet rétroactif au 01/10/2014 ne serait pas de rigueur), le Collège propose l'organisation anticipée d'une promotion.

La réserve de promotion qui a été constituée au grade de Brigadier de niveau C1 dans le secteur « Bâtiments/Voiries », par décision du Conseil Communal du 29/02/2016, comporte deux candidats aptes mais non désignés.

Monsieur P. WILPUTTE, Directeur Général, ainsi que Monsieur le Bourgmestre f.f. précisent qu'il s'agit ici de deux postes relatifs à cet examen de promotion.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**D.DRAUX, B.SIRAULT, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Gh.STIEVENART, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, I.DUPONT, F.DESPRETZ, B.GALLEZ, R.WASELYNCK, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE**

décide :

Art. 1 : de déclarer, dans le secteur « Bâtiments/Voiries », 2 emplois de Brigadier de niveau C1 vacants au cadre ouvrier du personnel communal de l'Administration.

Art. 2 : d'adhérer au principe de ces promotions.

La délibération requise est adoptée.

**Tutelle spéciale d'approbation – Adoption des statuts spécifiques propres aux secteurs de la santé**

Le 21/02/2017, le Conseil de l'Action Sociale a adopté les statuts spécifiques propres aux secteurs de la santé. En application des articles 42 et 112 quater de la loi organique du 08/07/76 des CPAS, le Conseil communal a qualité de tutelle spéciale d'approbation.

Monsieur le Directeur Général prend la parole et lit la proposition de décision de ce point.

Monsieur G. STIEVENART, Conseiller Communal informe qu'il a précédemment en Commission posé plusieurs questions sur ce sujet afin d'obtenir des précisions et des renseignements plus pertinents et qu'il n'a pas reçu de suite, celles-ci sont restées sans réponses.

Monsieur J. DONFUT, Président du C.A.S. s'en excuse et précise qu'il a envoyé les renseignements sollicités à l'Administration Communale.

Monsieur WILPUTTE transmettra les informations.

Monsieur STIEVENART se pose la question sur les cas d'absentéisme, sur le statut employé ainsi que les perspectives.

Monsieur J. DONFUT répond que l'absentéisme est de l'ordre de 10%.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**D.DRAUX, B.SIRAULT, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Gh.STIEVENART, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, I.DUPONT, F.DESPRETZ, B.GALLEZ, R.WASELYNCK, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE**

décide :

Art.1<sup>er</sup> : d'approuver la délibération prise par le Conseil de l'action sociale en date du 21/02/2017 relative aux statuts spécifiques propres aux secteurs de la santé du CPAS ;

Art. 2 : de publier la présente décision par voie d'affiche ;

Art. 3 : de notifier sa décision au CPAS.

La délibération requise est adoptée.

M.M.DISABATO, Conseiller Communal, entre en séance.

### **Travaux de carrelage intérieur à l'école de La Victoire - Approbation des conditions et du mode de passation**

Le carrelage des couloirs du rez-de-chaussée et de l'étage de l'Ecole de la Victoire montre des déchaussements réguliers, ce qui présente un danger potentiel tant pour les enseignants que pour les élèves.

Le renouvellement de l'entièreté du carrelage s'avère nécessaire.

Pour ce faire, la passation d'un marché public de Travaux est requise.

Un cahier spécial des charges a été élaboré, il y est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publicité.

Le coût estimatif des Travaux s'élève à 60.960 € TVAC.

Monsieur R. WASELYNCK, conseiller Communal intervient en expliquant qu'il a eu des retours de parents d'élèves de l'école de la Victoire qui se plaignent d'odeurs d'égouts récurrentes.

Monsieur le Directeur Général répond qu'en effet il y a un problème de mauvaise odeur mais qu'il est situé du côté du maternel et non pas du côté primaire, mais qu'il y aura investigation à ce sujet par la suite afin d'y remédier.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**D.DRAUX, B.SIRAULT, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Gh.STIEVENART, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO, I.DUPONT, F.DESPRETZ, B.GALLEZ, R.WASELYNCK, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE**

décide :

Article 1er : d'approuver le cahier des charges N° 2017/19 et le montant estimé du marché "Travaux de carrelage intérieur à l'école de La Victoire", établis par le Service Technique communal des Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 57.510,00 € hors TVA ou 60.960,60 €, 6% TVA comprise.

Art. 2 : de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Art. 3 : de financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 72208/723-60 (n° de projet 20170028).

La délibération requise est adoptée.

### **Enseignement – Ecoles de la Victoire & Calmette - Augmentations de cadre en maternel au 20 mars 2017**

Une augmentation de cadre en maternel peut être prévue le 11<sup>ème</sup> jour de classe après les congés de détente, soit le lundi 20 mars 2017.

Pour l'année scolaire 2016-2017, 2 périodes de psychomotricité par emploi temps plein seront affectées sur base des emplois validés au 1<sup>er</sup> octobre 2015. Des ajustements à la hausse (jamais à la baisse) des périodes organiques seront possibles au 1<sup>er</sup> octobre 2016 et aux 4 dates d'augmentation de cadre, pour autant que le nombre d'emplois soit un nombre entier.

Mme lafolla Rosanna et Mme Dury Nathalie, Directrices d'école, informent le Pouvoir Organisateur qu'une ouverture de classe peut être prévue aux écoles : de la Victoire et de Calmette.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**D.DRAUX, B.SIRAULT, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Gh.STIEVENART, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO, I.DUPONT, F.DESPRETZ, B.GALLEZ, R.WASELYNCK, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE**

décide :

Article 1<sup>er</sup> : de ratifier la délibération du Collège Communal du 23 mars 2017 relative à la décision d'ouvrir un ½ emploi supplémentaire en maternel, dans les écoles de la Victoire & Calmette, à dater du 20 mars 2017 ;

Art.2 : de ratifier la délibération du Collège Communal du 23 mars 2017 relative à la décision d'ouvrir 2 périodes en psychomotricité à l'école Calmette, à dater du 20 mars 2017 ;

Art. 3 : de maintenir ces emplois jusqu'au 30 juin 2017, date limite de subventionnement du département. Ils ne pourront néanmoins donner lieu à une nomination à titre définitif.

La délibération requise est adoptée.

Mme C.FONCK, Conseillère Communale, entre en séance.

### **Budget Communal 2017 – Modifications budgétaires Ordinaire et Extraordinaire n°1**

M.A.MALOU apporte des précisions relatives à l'appel à projet visant « l'amélioration du vivre ensemble et prévention du radicalisme » :

« En septembre 2016, l'Administration Communale a répondu à un appel à projet relatif à : « l'amélioration du vivre ensemble et prévention du radicalisme », financé par le Gouvernement Wallon.

Suite au projet introduit, un subside de 35.000 € est alloué pour la mise en œuvre du projet.

Malgré le fait que nous n'ayons pas de problème spécifique sur le phénomène de radicalisation dans notre Commune, nous avons néanmoins été confrontés en juillet dernier à diverses perquisitions en rapport à la radicalisation.

Nous avons donc voulu répondre à cet appel à projet afin de pouvoir former nos éducateurs, dans un premier temps, au phénomène de radicalisation, et d'ainsi être en mesure de pouvoir détecter les problématiques auxquelles ils pourraient être confrontés sur le terrain.

Les problèmes potentiels liés au radicalisme que nous pourrions rencontrer dans notre Commune sont :



- l'isolement, la rupture sociale de certaines personnes, et les difficultés de la famille ou de l'entourage face au phénomène de radicalisation.

Il est donc primordial de développer des actions d'une part, en communiquant de manière objective par le biais d'agent de terrain formé à la problématique, et par conséquent rassurer la population, d'autre part, en impliquant et responsabilisant les associations de quartiers et les habitants à la co-construction et à la co-gestion de projets communautaires.

Il s'agit de répondre à une carence sur l'absence d'outil de prévention et de pédagogie en rapport au phénomène. Au travers de ce projet, nous aurons l'ambition de favoriser l'inclusion sociale du public grâce à un travail de repérage et d'écoute. Nous renforcerons les liens entre les générations ainsi qu'entre les différentes cultures sur un projet commun pour le bien-être et l'utilité de tous.

Les objectifs du projet visent :

1. à développer des valeurs de vivre ensemble et de la Cohésion Sociale ;
2. à développer un climat de confiance ;
3. à créer et à renforcer un partenariat avec des pôles déjà constitués ou des acteurs existants en matière de prévention ou de radicalisme.

En quelques mots, ce projet s'établira en plusieurs phases :

Phase 1 : l'engagement d'un mi-temps pour renforcer l'équipe d'éducateurs de rue ; l'agent sera porteur du projet ;

Phase 2 : élaboration d'un état des lieux des besoins en formations pour l'ensemble de l'équipe du Service de Prévention ainsi qu'auprès des intervenants de 1<sup>ère</sup> ligne ;

Phase 3 : mise en œuvre d'un programme de formations, suivi de formations par les intervenants de 1<sup>ère</sup> ligne ;

Phase 4 : rencontre avec les habitants des lieux dits à risque ainsi que des travailleurs sociaux, associations, comités de quartiers, pour établir un relevé des problématiques en lien avec la thématique, dans le but de définir, de les impliquer et de co-construire le projet ;

Phase 5 : élaboration d'un plan d'actions avec les Jeunes, les familles, les habitants des quartiers et les travailleurs sociaux avec comme finalité la création d'outils pédagogiques et de sensibilisation.

Il remercie l'Assemblée de sa bonne attention. »

Monsieur le Bourgmestre f.f. remercie Monsieur MALOU pour ce complément d'information.

Monsieur STIEVENART intervient sur le sujet du budget prévu pour la lutte contre le radicalisme, ainsi que la subvention destinée à la Zone de Police qui s'élève à 50000€ et qui subira une indexation par la suite, période inconnue pour l'instant. Il invoque également l'augmentation des salaires qui s'élève aux alentours des 2%. Il invoque le sentiment qu'il ne s'agit pas ici d'une réelle modification budgétaire. Il imagine que la « vraie » modification budgétaire viendra plus tard en cours d'année.

Monsieur le Bourgmestre f.f. confirme que d'autres montants viendront par la suite.

Monsieur DISABATO aborde le sujet sur la circulaire ministérielle, il pense qu'il est nécessaire d'élargir le territoire. Il invoque le fait que les radicalisés ont tendance à se déplacer d'une Commune à une autre et que dans ce sens il est nécessaire de faire le point. Il évoque également les événements récents d'actualité non pas sur Frameries directement mais dans l'ensemble du Borinage.

Monsieur le Bourgmestre f.f. précise qu'une cellule anti-radicalisme est mise en place et d'autres projets sont prévus et que cela suscitera une décision. Il affirme que la Zone de Police Borraine a été contactée, par les Communes de Colfontaine et de Quaregnon, qui sont en première ligne concernées par ce problème, et que cette mise en place est prévue pour Frameries. Aussi, une Commission locale sera tenue, cette réunion convie les différents intervenants et que par la suite il est prévu d'augmenter la composition de cette Commission.

Monsieur DISABATO pose la question de ce qui en est à ce sujet.

Monsieur le Bourgmestre f.f. va investiguer sur la possibilité et la méthode de travail en concertation avec la Zone de Police.

Monsieur DISABATO trouve que la composition des élus à cette Commission locale reste floue.

Monsieur le Bourgmestre f.f. signifie que cette réunion prévue va conduire à la décision. Dans un premier temps, la Commission sera composée des membres prévus par la circulaire et ensuite la composition sera étoffée en fonction des opportunités et besoins.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**D.DRAUX, B.SIRAULT, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Gh.STIEVENART, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, I.DUPONT, F.DESPRETZ, B.GALLEZ, R.WASELYNCK, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE**

décide :

Article unique : d'approuver les modifications budgétaires Ordinaire & Extraordinaire n°1.

La délibération requise est adoptée.

M.A.CEUTERICK, Conseiller Communal, entre en séance.

**Caisse Communale – Procès-verbaux de vérification en date des 30/09 & 31/12/2016**

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**D.DRAUX, B.SIRAULT, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONI, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, I.DUPONT, F.DESPRETZ, B.GALLEZ, R.WASELYNCK, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE**

Article unique : a pris connaissance des procès-verbaux de vérification de la caisse communale en date des 30/09 & 31/12/2016.

La délibération requise est adoptée.

**Divers**

Monsieur C. DUFRASNE, Conseiller Communal intervient sur les faits d'actualité politique, il souhaite discuter de deux points sensibles.

Le premier point concerne le « secret professionnel concernant les assistants sociaux du CPAS » sur précisément les informations sur le radicalisme et le terrorisme. Pour lui, il est nécessaire que le Conseil Communal se prononce à ce sujet par l'envoi d'une motion au Gouvernement.

Le deuxième point concerne la « caserne de protection civile », il évoque des zones particulièrement sensibles, il cite le Shape, Fleurus et d'autres. Il propose non pas d'en débattre aujourd'hui mais de rédiger une motion. Monsieur DUFRASNE souhaite mettre en place une Commission afin de débattre de ce sujet et proposer une motion pour le prochain Conseil Communal.

Madame FONCK signale que dès après-demain la Chambre évoquera la loi relative au sécurité professionnel des assistants sociaux. Elle remarque qu'il y a donc un problème de timing de la part du Conseil Communal et que dans ce sens il faudrait se positionner assez rapidement, et propose alors que le débat s'ouvre dès maintenant en séance. Il n'y a pas d'autre échéance car dès jeudi « tout sera fait ».

Monsieur DUFRASNE précise qu'il n'avait pas cette information et s'en excuse.

Monsieur le Bourgmestre f.f. en est désolé mais ne peut proposer le débat sur ce sujet, personne n'étant préparé.

Madame FONCK signale qu'elle connaît très bien ce dossier.

Monsieur le Bourgmestre f.f. signale qu'il est malheureusement impossible de se réunir et de rendre une motion pour jeudi. Mais que concernant la protection civile, il est possible d'organiser une rencontre avec les chefs de groupe et les autres membres intéressés.

Monsieur DISABATO souhaite que l'on tente de recevoir les différents membres de la protection civile ou de la sécurité car cela semble important pour avoir connaissance de l'étude sur l'état des bâtiments.

Madame FONCK signale qu'elle a interpellé Monsieur le Ministre JAMBON mais qu'il n'a pas souhaité donner les résultats de l'étude malgré la loi de transparence sur les dossiers, mais vu l'insistance il a, par la suite, promis de le faire. Cette requête est en attente de réponse pour l'instant. Aussi, le Ministre a exclu les entreprises seveso en Hainaut alors qu'on compte le nombre le plus important d'entreprises seveso. Malgré cela, les éléments ne sont pas pris en compte. Pourtant, il existe un réel risque bactériologique et chimique, le nucléaire n'est pas concerné, mais des incidents possibles peuvent survenir.

Madame FONCK ouvre la discussion sur le Shape et son aéroport américain, où on n'y compte pas moins d'une dizaine du personnel de Ghlin et d'autres du Hainaut Centre dédié au Shape (130 personnes de Ghlin). Qu'en est-il alors de la sécurité pour le personnel et les citoyens si des incidents se produisent.

Celle-ci fait la proposition de tenir une réunion après le 4 mai avec les membres du personnel et proposer après celle-ci et ces nouveaux éléments apportés, d'interpeller le Ministre JAMBON.

Monsieur le Bourgmestre f.f. remercie Madame FONCK pour ses précisions et précise qu'une Commission sera organisée après le 4 mai afin de préparer une motion pour le prochain Conseil Communal.

Monsieur WASELYNCK ouvre la discussion sur les travaux de la rue de la Montagne et l'arrêt de stationnement.

Monsieur le Bourgmestre f.f. précise qu'il s'est tenu antérieurement une réunion avec les riverains, que le point a été mis sur la table et qu'il s'agissait d'une volonté du SPW de supprimer l'ensemble des stationnements alternatifs. Aussi, il est prévu de supprimer peu à peu les stationnements alternatifs. Un avis est demandé auprès du

service mobilité du SPW et la Zone de Police afin d'avoir leurs sentiments sur ce sujet, mais cela se fera en accord avec les riverains.

Monsieur Fabian URBAIN ouvre la discussion sur l'amplification du son dans la salle du Conseil Communal car il a recueilli des mécontentements de la part du public assistant à la séance du Conseil Communal.

Monsieur WASELYNCK précise qu'il a, par ailleurs, déjà émis ce souhait précédemment.

Monsieur le Bourgmestre f.f. signale qu'il examinera la possibilité avec les services de rencontrer cette demande.

Monsieur URBAIN informe que les invitations pour le 25 mai « Frameries fête sa patronne » sont lancées, que chaque année des personnes non-inscrites s'y présentent et que cela amène un problème organisationnel. Il souhaite dès lors qu'on lui transmette le nombre exact d'inscriptions et qu'on réponde à l'invitation dorénavant.

Monsieur DISABATO souhaite à cette occasion, souligner la réussite des différentes festivités sur l'entité et félicite les différents services communaux pour ces organisations et notamment le travail du service de la Maison de la Prévention, qui ne compte que quelques personnes pour prendre en charge ces organisations. Il cite pour donner en exemple, la Chasse aux œufs lors des festivités de Pâques et Halloween, qui ont été très bien orchestrées.

Aussi, il note qu'il a été interpellé par la presse quelques mois en arrière, concernant les différentes plaines de jeux sur l'entité accessibles au public. Il s'étonne que lorsque qu'une d'entre elles pose quelques marques d'usure qui nécessitent un réaménagement, plutôt que de résoudre et prendre en charge la réfection, on supprime la plaine de jeux, tout simplement. Il prend en exemple, le parc de jeux derrière l'ONE de Frameries, où il n'y a plus désormais ni d'échelle ni de balançoire. Il signale également que les jeux autour de la salle omnisports sont barricadés et donc inaccessibles. Il relève 5 ou 6 plaines sur l'entité pour une densité de population importante alors que le but est d'attirer une population nouvelle, les familles et leurs enfants. Il souligne qu'il serait sans doute plus utile d'attribuer du budget pour la réparation, l'entretien et la création de ces plaines et consacrer un peu moins de budget aux grandes manifestations festives. Il remarque que dans ces parcs, il y fait désert, alors que les lieux pourraient être mis en valeur pour ces familles qui aimeraient s'y rendre. Cela lui semble être un manquement, il rappelle que l'objectif est d'attirer une nouvelle population donc il est à son sens nécessaire de développer des infrastructures comme celles-là, rappelant également qu'il ne s'agit pas ici de milliers d'euros comme pour le cas de la crèche des Mirabelles.

Monsieur le Bourgmestre f.f. répond que les plaines de jeux sont installées dans les endroits où les comités de quartier travaillent. Ces zones sont déterminées par

rapport à la demande des citoyens. Aussi, chaque année, ces plaines subissent une expertise pour déterminer leur conformité. Celles-ci subissent régulièrement du vandalisme, il prend en exemple les jeux se trouvant sur le terrain de la salle omnisport. De ce fait, cela coûte très cher.

Monsieur le Bourgmestre f.f. rappelle qu'à l'époque il y a eu des demandes d'installation de but de football dans certains lieux, ce qui a été réalisé, ces jeunes ont grandi et sont donc partis. Pour le cas du Parc d'Attre, où il y a un arrivage de jeune population, des jeux ont été installés.

Monsieur le Bourgmestre f.f. demande à Monsieur MALOU d'analyser avec l'appui du service de la Maison de la Prévention où serait utile d'en réaliser d'autres.

Monsieur DISABATO précise qu'il faudrait installer ces plaines de jeux surtout où les habitations ne possèdent pas de jardin.

Monsieur le Bourgmestre f.f. répond qu'une étude avec l'aide des éducateurs de Rue sera menée, un plan d'ensemble sera réalisé afin de tenter de répondre à la demande et où cela semble nécessaire. Il précise aussi, qu'il y aura forcément des dégradations où il n'y a pas de surveillance ni d'éducateur de Rue.

Monsieur DISABATO, répond que sur ce principe, on ne fera plus rien.

Monsieur le Bourgmestre f.f. répond qu'il faut évaluer où cela est nécessaire, estimer les dépenses lors des dégradations.

Monsieur DISABATO fait savoir qu'il ne faut pas attendre une demande de la population mais créer des plaines de jeux à moins d'un kilomètre des quartiers. Il prend en exemple la gare de Frameries et la question qui avait été posée antérieurement, à savoir, si elle est utile, la réponse semble être oui.

Monsieur le Bourgmestre f.f. affirme que Monsieur MALOU va étudier cette question avec ses services d'éducateurs.

Monsieur DISABATO entame la discussion sur le sujet de la Gare de Frameries, et parle du courrier du Ministre qui répond à la question de la ponctualité globale, de la désignation d'un manager de lignes. Il est nécessaire de juger si l'analyse est bonne, si l'étude se tient à certains moments de la journée, cela ne peut être explicite et clairement, on peut apporter une amélioration mais cela dépend des moments.

Madame FONCK précise que ce manager de lignes existait déjà.

Monsieur STIEVENART précise qu'il y a 15 minutes de franchise sur l'évaluation de la ponctualité.

Monsieur DISABATO souhaite que le travail se poursuive.

Madame FONCK annonce que le Ministre a jugé le chantier moins bon suite au relevé d'octobre, novembre et décembre. Les navetteurs sont réguliers, il a été proposé la suppression des trains. Madame FONCK, propose d'attendre la fin du chantier afin d'obtenir une nouvelle évaluation. Celle-ci cite l'association des navetteurs qui fournissent régulièrement les chiffres. Il est donc à son sens possible d'évaluer sur mars, avril et mai. Elle affirme que les managers de lignes existaient déjà auparavant donc ceci n'apporte pas grand-chose de plus. Elle propose que ces futurs chiffres et cette nouvelle évaluation soient envoyés au Parlement.

Monsieur le Bourgmestre f.f. souhaite en effet qu'on demande ces chiffres afin de les analyser.

Monsieur DISABATO entame la discussion sur les zones interdites aux chiens. Il prend l'exemple des panneaux à l' « Agrappe ». Il signale que les citoyens ne comprennent pas que ces panneaux indiquent l'interdiction de déjections canines et non pas leur présence non-souhaitée. Il lui semble dans ce sens utile de retirer ou remplacer ceux-ci car cela manque d'explicité.

Monsieur le Bourgmestre f.f. signale que ce changement est prévu car ces panneaux ne sont effectivement pas adaptés.

### **Adoption du procès-verbal de la dernière séance (Séance publique)**

Il s'agit de la séance du 27 mars 2017.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document est considéré comme adopté vu qu'il n'a appelé aucune observation durant la présente séance.

